



**CCRF &
LABORATOIRES**

ACTUALITES

2020 – n°32

19 juin 2020

GROUPE DE TRAVAIL DU CTSC : JEUDI 18 JUIN

Consacré au plan de prévention des risques pour les services centraux de la CCRF (AC et SCN)

La **CFDT** était représentée par Loïc **THIAO-LAYEL** (Bureau 3A), Dominique **GUILLOU** (SICCRF Montpellier) et Laure **FRERET** (SNE Rennes).

Ce groupe de travail, qui s'est déroulé en audio conférence, était présidé par Monsieur André SCHWOB, chef de service du soutien du réseau, en présence de Mmes Coralie OUDOT (sous-directrice Ressources humaines), Françoise MESANGE (chef du bureau 2A), Catherine LUCOTTE, (bureau 2A), Christine GARDAN (directrice du SICCRF) et messieurs Christophe DERUCHE (adjoint à la directrice du SNE) et Thierry BORGHESE (directeur de l'ENCCRF).

Cette réunion était consacrée à l'examen du projet de plan de prévention des risques pour les services centraux de la CCRF (Administration Centrale et Services à Compétence Nationale). Les documents communiqués aux organisations syndicales et discutés lors de ce groupe de travail sont en pièce jointe.

Ces documents seront présentés en CHSCT de Central le 1^{er} juillet prochain.

EXAMEN DES DOCUMENTS

Le plan de prévention des risques a vocation à lister les mesures mises en œuvre dans chacune des structures et implantations dans le cadre de la phase de déconfinement progressif autour des thèmes suivants :

- l'organisation du travail ;
- l'aménagement et l'usage des locaux ;
- l'entretien et le nettoyage des espaces de travail et des locaux ;
- la ventilation, la climatisation et l'aération des locaux ;
- les mesures d'hygiène et matériel de protection ;
- l'espace restauration ;
- les transports / déplacements ;
- l'information des agents.

Un grand nombre de dispositions sont communes à l'AC, au SICCRF et au SNE (cf. doc. « *Projet Plan de prévention - GT CTSC 18-06-2020* »). En revanche, l'ENCCRF fait l'objet d'un plan spécifique qui intègre les permanents et les stagiaires (cf. doc « *ENCCRF-LES CONSIGNES GENERALES_V2* » et « *ENCCRF_Kit COVID 19* »).

Pour les agents du SICCRF et du SNE affectés ailleurs que sur les sites de Chevaleret et de l'ENCCRF, les dispositions relatives aux locaux sont propres à chaque bâtiment :

- le CSCE de Morlaix ;
- les DIRECCTE pour les agents hébergés dans ces structures.

Une fiche est également jointe pour prendre en compte l'activité d'enquête du SNE (cf. doc. « *DGCCRF-05 2020 -Agents en controle des entreprises* »)

Dans l'ensemble les documents présentés sont complets et bien appliqués. Les points suivants ont été abordés :

Télétravail/présentiel

Le document commence par affirmer que le télétravail reste le mode de travail privilégié pour ensuite proposer des plannings d'alternance **télétravail/présentiel**. La CFDT a soulevé une certaine ambiguïté dans la consigne.

Par ailleurs, le document évoque un **taux de présence maximal de 60 %** pour le site de Chevaleret, des précisions ont été demandées sur ce point.

L'administration maintient que le télétravail reste privilégié lorsque les missions et les travaux à réaliser le permettent. Toutefois, elle précise que les chefs de bureaux et de SCN doivent pouvoir proposer des travaux en présentiel. Selon André Schwob, ce point doit être appliqué avec « discernement et doigté ».

La CFDT a fait remarquer que l'alternance, même si elle permet un retour progressif, n'est pas toujours simple puisque des agents ont « déménagé » leur équipement informatique à leur domicile.

S'agissant du taux de présence maximal, l'administration a précisé qu'il ne s'agit absolument pas d'un objectif à atteindre mais uniquement d'une jauge qui tient compte des règles de distanciation préconisées actuellement.

Matériel de protection

Les documents prévoient notamment l'attribution de 6 **masques en tissu** pour les agents du site de Chevaleret et 4 pour ceux du site de l'ENCCRF (en plus des masques jetables chirurgicaux). En revanche, la CFDT a soulevé l'absence, dans ce document, de dotation pour les agents SNE et SICCRF en dehors de ces 2 sites.

Sur ce point, l'administration s'est engagée à modifier le document et à s'assurer qu'une distribution sera effective pour tous les agents.

Parmi le matériel nécessaire à la désinfection des surfaces, les **lingettes** semblent manquer dans certaines structures. L'administration évoque un approvisionnement tendu mais suit ce point.

Horaires variables

Il est prévu, pour éviter les heures de pointe dans les transports, que les horaires de travail puissent être aménagés. Cette préconisation est susceptible d'engendrer des anomalies pour les agents relevant des **horaires variables**, notamment le non-respect des **plages fixes**. L'administration prévoit de régulariser ces anomalies si elles devaient se présenter.

D'autres situations mériteront certainement d'être étudiées au cas par cas. Pour la CFTD, aucun agent ne devra être pénalisé du fait par exemple des **difficultés de transport** ou encore des contraintes liées aux **structures d'accueil des enfants** dont les amplitudes horaires d'ouverture seraient réduites.

L'administration reconnaît la nécessité de faire preuve de bon sens tant que le contexte le nécessite et réaffirme que le but n'est pas de pénaliser les agents.

QUESTIONS DIVERSES :

Application de la procédure relative au temps de travail en AC et dans les SCN

La mise en place de cette procédure dans les services était inachevée lorsque la crise a débuté. Au regard de l'investissement du SICCRF dans la période qui vient de s'écouler, les **modalités de badgeage** (sur badgeuse ou sur le poste de travail) n'ont pu être développées sur tous les sites qui devaient être équipés. L'administration fera un point avec le SICCRF pour programmer la poursuite des travaux.

Prime exceptionnelle

Le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 instaure le versement d'une prime exceptionnelle (3 taux : 330 €, 660 €, 1000 €) aux agents en présentiel, en télétravail ou assimilé, particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, afin de tenir compte d'un « surcroît de travail significatif » durant cette période.

En mai, la directrice générale avait indiqué que ce sont les chefs de service qui détermineront les bénéficiaires de cette prime exceptionnelle et le montant alloué.

Pour le **périmètre des services centraux** (AC et SCN), le recensement des agents qui pourront bénéficier de cette prime a été demandé aux chefs de bureaux et de SCN. Les remontées seraient en cours.

Pour les agents en **services déconcentrés**, l'administration indique qu'une note commune à tous les ministères concernés est en cours de rédaction. Par la suite, les remontées devraient s'effectuer via les DIRECCTE.

Le versement pourrait intervenir sur la **paye du mois d'août**.

Le recensement des agents est pour le moins discret. Pour la CFTD un retour sera nécessaire a posteriori (pour chacun des taux : nb d'agents concernés, répartition par catégorie, par sexe, par direction d'affectation ...).

Forfait mobilités durables

Le [décret n° 2020-543 du 9 mai 2020](#) prévoit le remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre des déplacements entre la résidence habituelle et le lieu de travail en vélo ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage, sous forme d'un « **forfait mobilités durables** ».

La CFDT a demandé qu'une information soit faite à l'attention des agents sur le dispositif et le formulaire approprié transmis. L'administration s'y est engagée.

Auto-affectation des stagiaires

Alors que les auto-affectations des contrôleurs sont achevées, celles des inspecteurs stagiaires sont en cours de validation.

Rappelons que les collègues stagiaires doivent rejoindre leur affectation pour effectuer leur stage pratique d'été qui débute le 6 juillet, ce qui leur laisse très peu de temps pour s'organiser. Malgré les demandes des organisations syndicales, l'administration refuse de reporter cette date. Les cas très particuliers (le poste en Martinique par exemple) pourront être étudiés.

Le processus d'auto-affectation rencontre des difficultés qui se répètent tous les ans. L'exercice d'auto-affectation, particularité de la CCRF, doit peut-être être revu ou clarifié pour éviter les tensions auxquelles l'école doit faire face tous les ans à cette période.

L'administration partage le constat et se dit prête à engager les discussions sur le sujet.

Retour d'expérience

La CFDT a souligné la nécessité d'un retour d'expérience sur la période qui vient de s'écouler marquée par le confinement et le télétravail. Il s'agit de faire le point sur ce qui a fonctionné et ce qui peut être amélioré. L'idée étant d'être prêt si de nouveau nous devons être confrontés à une situation similaire mais aussi de tirer profit de cette période et des organisations mises en place pour éventuellement faire évoluer nos pratiques.

La CFDT a tenu, au cours de cette réunion qui marque la reprise des instances officielles de dialogue social, à saluer le travail, l'investissement et l'efficacité des collègues du SICCRF pendant toute cette période.

MERCI LE SI !

Prochaines dates à retenir :

- 30 juin : groupe de travail du CT personnels et missions consacré au CNRP
- 16 juillet : CAP encadrement

La CFDT est à votre disposition. N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté ou remarque cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr